

# LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS **et son histoire**

## Qu'est-ce que ça nous apprend? – Petit résumé de l'analyse politique

---

Prendre le temps de regarder l'histoire de la défense collective des droits telle que portée et développée par des diverses pratiques citoyennes nous permet d'apprendre, de nous réjouir et d'aviver le goût de nous inscrire dans la vitalité de ce grand mouvement. Cela nous permet aussi de visualiser l'évolution des rapports de force entre l'État et les groupes communautaires/populaires, et de mieux comprendre la nature des enjeux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

### **L'éducation populaire autonome: un processus global pour la transformation sociale**

Dès les années 1960, dans toutes les régions du Québec, des personnes, souvent victimes d'injustice, se sont organisées collectivement pour prendre en main leurs conditions de vie et de travail. Leur volonté de faire reconnaître leurs droits et de se donner des services et autres moyens collectifs pour les exercer a toujours été au cœur de leurs initiatives. Ces groupes se nommaient « groupes populaires » et se voulaient autonomes face à l'État. Cette autonomie fondait leur capacité de critiquer et de revendiquer, tout autant que de

---

mettre sur pied des alternatives citoyennes dans lesquelles les personnes pouvaient reprendre du pouvoir sur leur vie, en contraste avec l'autoritarisme et la rigidité des institutions publiques. Leur approche globale de la situation des personnes, leur analyse systémique des relations de pouvoir, et les processus d'organisation collective s'articulent autour du concept d'**éducation populaire autonome (ÉPA)** dans les années 1970. Il s'agissait de transformer la société par, pour et avec les personnes et les groupes appauvris, marginalisés, discriminés et opprimés.

### **Luttes pour la reconnaissance et le financement entre besoins et autonomie**

À partir du début des années 1970, certains de ces groupes peuvent recevoir de modestes financements gouvernementaux, par activités ou par projets. Plusieurs se regroupent en Tables régionales et donnent naissance au Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec, le MÉPACQ, en 1981. Leurs financements sont nettement insuffisants et ne sont ni garantis, ni récurrents. Dans les années 1980, ils entreprennent des luttes et actions variées pour la reconnaissance de leur mission comme contribution essentielle au développement de notre société, et pour un financement leur permettant de la réaliser pleinement.

C'est au même moment que s'entame graduellement le virage néolibéral au Québec, dont les pierres angulaires sont le désengagement de l'État des services publics, la désinstitutionnalisation, la privatisation et la déréglementation. À partir de ce moment, l'État cherchera constamment à instrumentaliser les groupes qu'on commence alors à appeler plutôt « groupes communautaires » et à les discipliner en vue de les amener à pourvoir, à moindre coût, aux besoins auxquels l'État ne veut plus répondre. Le virage néolibéral repose aussi sur une idéologie individualiste et individualisante, qui fait reposer la responsabilité de la pauvreté sur les épaules des personnes qui la subissent, tout en rendant invisibles les causes collectives et systémiques de ces situations.

L'idéologie néolibérale privilégie donc systématiquement des « solutions » et des services individuels en réponse à l'appauvrissement massif des populations. Pour les groupes, cela crée une tension constante entre l'urgence de répondre aux besoins de populations sans cesse plus précarisées, et celle de continuer de mener des luttes pour la transformation structurelle et systémique des rapports de pouvoir dans la société, de défendre les droits sur le terrain du politique.

Le financement est un des terrains névralgiques sur lesquelles se joue cette tension, puisque l'État cherche à se servir de ce levier pour discipliner les groupes et les mettre au service de son propre programme néolibéral. Mais en contrepartie, les groupes ont besoin de ce financement pour assurer leur propre existence et pour poursuivre leur mission de transformation sociale et de défense des droits. Au cours des années 1980, le mouvement communautaire autonome fait donc le pari de maintenir son autonomie et son rôle critique tout en réclamant reconnaissance et financement.

Étalées sur les cinq dernières décennies, ces luttes se sont menées « à l'huile de bras », grâce à l'énergie militante et à la constante construction des solidarités et des convergences entre les différents acteurs de l'action communautaire autonome. Elles auront nécessité, et nécessitent toujours, une vigilance constante et une mémoire historique et critique qui nous permettent de comprendre ce qui se joue à chaque instant.

### **La Politique de reconnaissance de l'action communautaire (PRAC) ce que nous avons gagné**

Nos luttes et nos solidarités nous ont permis d'obtenir en 2001 une Politique de reconnaissance de l'action communautaire (PRAC) dans laquelle sont inscrits des critères définissant l'action communautaire autonome et la défense collective des droits qui reflètent ce qui a été mis de l'avant par le mouvement communautaire. Par la PRAC, les organismes de défense collective des droits ont enfin obtenu une reconnaissance de leur légitimité et un financement

pour leur mission tout en ayant la garantie de déterminer leur mission, leurs orientations et leur approche de manière autonome et libre. Ces critères reconnaissent entre autres l'importance et la pertinence de notre approche globale des problématiques, et par le fait même de nos analyses centrées sur les causes structurelles des problèmes et la recherche de changements systémiques. Ils reconnaissent aussi aux organismes en défense collective des droits l'obligation d'informer et de mobiliser les populations premières concernées, de mener des actions collectives sur le terrain du politique et de critiquer les actions du gouvernement, en tant que partie intégrale et fondamentale de notre mission.

À notre connaissance, une politique de ce genre est unique au monde et il est de notre devoir historique de continuer d'exercer sans relâche les droits qu'elle nous reconnaît. Et ce, y compris dans le contexte de gestes administratifs tels que la reddition de comptes. Nous avons gagné une reddition de comptes pour le financement à la mission des organismes en DCD qui soit ciblée sur ces quatre critères (éducation populaire autonome, mobilisation sociale, action politique non partisane, représentation politique auprès des éluEs et d'instance publiques et privées) et minimale en termes de temps et d'énergie à y consacrer. Et ce, afin que le maximum de notre attention et de nos ressources puisse servir à l'accomplissement de notre mission, dans l'esprit de notre approche globale. Nous devons donc nous assurer de bien comprendre, d'exercer et de défendre les gains que nous avons faits.

En pratique, l'État continue d'utiliser toutes sortes de stratégies pour tenter d'arrimer l'action des groupes à ses propres objectifs, et pour éroder les conditions de vie des populations que les groupes desservent. D'ailleurs, presque vingt ans après l'adoption de la PRAC, il faut toujours lutter pour la faire appliquer. Mais les luttes et la volonté acharnée du mouvement communautaire autonome ont permis de faire des gains. En particulier, les organismes de défense collective des droits, par la campagne « Les droits, ça se défend ! » et la campagne unitaire « Engagez-vous pour le communautaire », ont fait des gains importants depuis les trois dernières années. Bien entendu, tout n'est

pas gagné et il reste du chemin à parcourir pour garantir l'autonomie et un financement adéquat. Par-dessus tout, nous sommes encore loin d'une société où la défense des droits ne serait plus une lutte à contre-courant.

## **EnracinéEs dans notre histoire, nous continuons d'aller de l'avant**

Même face à ces défis qui peuvent parfois sembler imposants, l'histoire nous permet de voir que les luttes commencées bien avant aujourd'hui ne sont pas vaines et que grâce à la construction des rapports de forces coordonnés que permettent l'éducation populaire autonome (ÉPA) et l'action collective, elles finissent par porter des fruits. L'histoire nous inscrit aussi dans une vigilance constante pour continuer de construire un avenir où les droits seront pleinement reconnus. Par le mouvement de la défense collective des droits, l'ÉPA demeure l'approche privilégiée qui permettra aux groupes de toujours bien arrimer la défense individuelle et collective des droits à des luttes anti-systémiques plus larges, et d'éviter le piège de la seule approche de service qui sert les intérêts d'un État qui se désengage.

Conception et rédaction **Carrefour de participation, ressourcement et formation (CPRF)**

Édition **Régroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)**

Mise-en-page **Roxanne Borloz** · Février 2020

Soutien financier **Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale**



Carrefour de  
Participation  
Ressourcement  
Formation

